



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FEVRIER 2023

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude			Absent excusé
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle		COSTE Josiane	
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis		BOUIX Sandra	
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal		FISCHER Lionel	
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine		BONNEFOUX Chantal	
FILLIERE Thierry		MALEN Serge	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara			absente
BOLIMON Lionel			Absent excusé
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole		COUSTON Rémy	
PILLOT Marion	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 18

Procurations : 6

Quorum : 14

Madame COSTE Josiane est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : comme vous avez pu le constater pour le premier conseil municipal de l'année nous avons réintégré la salle du conseil, que l'on avait abandonnée quelques temps à cause du Covid.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est adopté.

Il n'y a eu aucune décision de prise depuis le dernier conseil municipal. Il y a eu 9 marchés passés.

Vous avez pu en prendre connaissance, avez-vous des questions sur ces marchés ?

Nous allons donc passer aux délibérations du jour, mais d'abord j'ai quelques informations à vous apporter. Dans un contexte financier compliqué avec une poursuite de l'inflation, une hausse du coût de l'énergie, des contributions obligatoires qui augmentent comme la participation au SDIS, l'impact des mesures gouvernementales de revalorisation sur les charges de personnel et enfin la probable forte hausse des pénalités pour le manque de logements locatifs sociaux réduisent nos capacités d'investir et d'emprunter.

De plus, fin 2022, plusieurs réunions de concertation ont été organisées suite à des doléances de riverains de plusieurs voies pour la mise en sécurité des circulations piétonnes et vélos.

Les riverains du chemin noir, de la route de Gadagne, et du chemin du Lion d'or ont demandé des travaux d'aménagement pour sécuriser les modes doux de déplacement et ralentir la vitesse des véhicules.

Suite à toutes ces demandes, en tant que gestionnaires responsables de la commune, nous avons été obligés de faire des arbitrages et nous avons priorisé les projets liés à la sécurité, les investissements permettant de réduire les coûts énergétiques et la constitution d'une réserve foncière pour un aménagement futur au centre du village.

Tous ces nouveaux éléments nous ont conduits à surseoir le projet de la médiathèque.

Délibération 2023-02-02

OBJET : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur PENALVA : j'ai deux types de question, une qui concerne la situation purement budgétaire et une sur la partie investissement. Vous avez fait des arbitrages, vous avez indiqué que certains projets étaient en suspens. Sur la partie budgétaire, vous annoncez que l'on a des recettes de fonctionnement qui se stabilisent et quand même temps il y a des dépenses de fonctionnement qui augmentent. Vous avez cité par exemple qu'entre 2022 et 2023 plus 5%, ce qui veut dire

qu'aujourd'hui on a une épargne qui se réduit. Et si on ajoute les annuités d'emprunt on a un autofinancement qui va se réduire encore plus. Sur les charges de fonctionnement, comment aujourd'hui vous allez anticiper cette hausse de fonctionnement ? Depuis 2022 vous essayez de stabiliser ou réduire les charges de fonctionnement, notamment en personnel, et on s'aperçoit qu'elles augmentent de fait. Donc première question, comment vous allez endiguer cela ? Et deuxièmement, comment est-ce que vous allez aujourd'hui, par exemple je vois le coût de l'électricité, plus 15%, comment est-ce que vous l'avez défini, est-ce que ce sont les fournisseurs d'électricité qui ont indiqué cette augmentation ? Est-ce un dispositif étatique ? Est-ce que l'on peut avoir des éclaircissements sur ces deux points là en fonctionnement ?

Monsieur le Maire : en ce qui concerne le fonctionnement, comme je l'ai dit, il y a des pistes à aller chercher. Nous allons suspendre le projet de médiathèque, notamment sur le fonctionnement il y a pas mal de frais, et nous nous sommes aperçus que l'on ne pouvait pas tout faire. Il a fallu faire des arbitrages. Nous avons priorisé la sécurité. On a fait des projets qui sont arrivés très récemment mais qui étaient nécessaires pour la sécurité des administrés, la sécurité des enfants. Nous sommes partis sur ces projets-là. Ce qui nous fait économiser sur le fonctionnement. Maintenant il y a d'autres pistes. Pour le moment ce n'est qu'un débat. Nous ne sommes pas au budget primitif. D'ici là nous allons trouver d'autres leviers pour réduire les coûts de fonctionnement. En ce qui concerne l'investissement, nous allons prioriser la sécurité, les dépenses d'énergie pour mettre des panneaux photovoltaïques sur l'école Jean Moulin et l'école la Cardéline. On va en installer sur la crèche municipale et sur le bâtiment de l'Oustau. On va améliorer l'isolation de cinq classes de Jean Moulin. On va changer de lieu le poste de police municipale, ou actuellement nous occupons un local en location, pour 13 000 € pour l'année, ce qui nous enlèvera pas mal de frais. Nous nous sommes positionnés sur l'achat d'une propriété en centre-ville, à côté du bâtiment de l'ancienne caisse d'épargne. Il s'agit d'un projet à long terme car nous allons l'acquérir en viager. Il était impossible de laisser passer la vente d'une telle surface en plein centre-ville. Nous avons pu récupérer de la Préfecture le droit de préemption pour cette transaction. C'est une bâtisse estimée par le service des domaines à 410 000 €. Nous allons faire un bouquet de 90 000 € avec un loyer mensuel à 900 €, sur lequel on pourra plus tard mettre des locataires. Une clause dit que si l'actuel propriétaire part en maison de retraite, on pourra jouir du bien et le mettre en location.

Monsieur PENALVA : je n'ai peut-être pas été assez clair sur le fonctionnement. Quand on regarde le tableau qui est dans le rapport d'orientation budgétaire, entre 2020 et aujourd'hui, c'est plus 600 000 € de charges de personnel. Comment vous allez faire pour inverser la tendance ? C'est ma question précise. Ensuite sur le dispositif coût électricité, je précise pourquoi je pose ma question, je ne comprends pas comment à St Saturnin on est à seulement plus 15 % de prévisions en augmentation d'électricité ?

Monsieur le Maire : on a déjà changé pas mal de lampes LED. Il y a 1 000 points lumineux sur la commune.

Monsieur PENALVA : pour être précis, d'où vient ce chiffre de 15 % ?

Monsieur PESENTI : aujourd'hui que ce soit pour les particuliers ou les entreprises il y a un bouclier de l'Etat qui va plafonner les hausses à 15 %.

Monsieur PENALVA : je suis un petit peu surpris, parce que le bouclier de l'Etat c'est pour les communes qui ont moins de 2 millions de recettes, et moins de 10 personnes équivalent plein temps. Aujourd'hui nous avons plus de 3 millions de recettes, ça veut dire que l'on n'aura pas les 15 % de ce que j'analyse. On va avoir seulement l'amortisseur de l'Etat qui est de 50% du kwh vers 180 € du kwh donc la prévision entre 15 % et 50 % n'est pas la même.

Monsieur PESENTI : Sur 2022, on avait prévu plus de 20%. Or on a été impacté de 15 000 € de plus sur 200 000 €, on a donc eu 8% d'augmentation. On avait provisionné large. On va voir l'évolution. Dans l'année on peut avoir des ajustements, on verra. Par rapport à toutes les autres collectivités qui ont été dans le rouge, nous on est passé de 200 000 à 215 000 € et pour ne pas faire comme l'année dernière, où l'on avait prévu 40 000 € et dépensé 15 000 €, donc là on a trouvé le juste milieu, 30 000 € et si c'est un peu plus, on le verra en milieu d'année et on verra comment on peut ajuster. A ce stade là c'est difficile, et il est vrai que l'on avait été surpris de ne pas être impacté plus que cela sur 2022. Comme le disait monsieur le Maire il y a eu déjà le travail initié sur l'éclairage LED aussi bien sur l'éclairage public que dans les bâtiments communaux. Peut-être que cela a pu nous aider. En terme de consommation, on avait repris un rythme normal à la sortie de la période de crise sanitaire. Tous les bâtiments ont recommencé à fonctionner normalement. Aujourd'hui on a mis 30 000 € ce sera peut-être 20 000 ou 40 000 €, on est toujours dans des ouvertures de crédits. On peut avoir une marge de fonctionnement de 10 000 à 15 000 € en dessus ou en dessous. On préfère être sur ce niveau-là, on sera peut-être en dessous. Si on est en dessus on alertera les élus. Le plus gros, on le verra au moment des factures hivernales, les factures que l'on va avoir en avril qui vont coïncider à la période de novembre à février, là on saura où l'on se situe.

Monsieur CACELLI : je voudrais rajouter quelque chose. Dans la commune il y a une multitude de compteurs électriques. Les entreprises sont beaucoup impactées à partir de ce fameux 36 kWh. J'ai pas mal de connaissances dans le travail qui sont en dessous du 36 kWh et ne s'en tirent pas trop mal, et en dessus c'est la croix et la bannière, ça va de 150 à 500 % de hausse. Je travaille dessus actuellement pour regarder la consommation par compteur, par site, sur les plus gros et les petits. Je me suis aperçu que la multitude des compteurs que nous avons nous permet d'avoir des petites factures mensuelles de l'ordre de 15, 30 ou 60 € ce qui nous permet de ne pas rentrer dans ce principe de grosse massification électrique. On a quelques gros sites bien entendu, qui sont l'Oustau, les écoles, la mairie, la Pastourelle et le stade. On est en train de regarder en fonction du courant consommé par pic, à un moment donné pour ne pas que le compteur saute, où est-ce que l'on peut descendre l'intensité du compteur pour payer moins de charges.

Monsieur PESENTI : il y a un autre volet comme l'explique monsieur le Maire. La campagne du syndicat d'énergie vaclusien va commencer prochainement sur l'éclairage public, plus tôt s'est installé, plus tôt cela portera ces fruits. On sera peut-être amené à l'automne à refaire un point et voir si on est allé trop haut ou trop bas, et réajuster.

Monsieur CACELLI : le parc véhicule que nous avons pour l'entretien du village est ancien, si vous regardez son état de marche, il est au top. Parce que l'on a embauché, en remplacement d'un agent parti en retraite, un agent multitâche qui est mécanicien de carrière. Cette personne dès qu'elle a un moment, elle repasse les véhicules. On achète les pièces sur internet pour les avoir le moins cher

possible. On répare le plus possible en interne. On fait des économies fantastiques par année. Un autre exemple : les rénovations de la pelouse du stade. Nous avons le matériel, tout se fait en interne. On a divisé la facture par 4. C'est des petites choses, mais tout ajouté, cela fait beaucoup. J'apporte ma pierre à l'édifice du mieux que je le peux. Il faut économiser.

Monsieur PENALVA : je suis d'accord, mais justement lorsque l'on voit plus 600 000 € entre 2020 et 2023. Est-ce que l'on va remettre encore 600 000 € pendant 3 ans ? C'est quand même une grosse somme.

Monsieur CACELLI : monsieur PENALVA, dans le milieu agricole, ils ont pris 5 fois la hausse du SMIG en 1 an et demi. Ce n'est pas eux qui l'ont augmenté, c'est l'Etat.

Monsieur PENALVA : l'Etat a augmenté que sur les derniers mois. Il n'a pas augmenté depuis 2020 l'Etat sur les agents. Le point d'indice a été augmenté que depuis septembre.

Monsieur CACELLI : ça fait 120 000 € par an.

Monsieur PENALVA : oui sur 600 000 €.

Monsieur le Maire : déjà en ce qui concerne la réduction des dépenses, je tiens à en parler, c'est quelque chose qui est très important, on est la seule commune aujourd'hui dans le syndicat d'énergie vaclusien à avoir la totalité de nos lampes LED gratuitement. On a 1000 points lumineux. A 1 000 € le point lumineux vous n'avez qu'à faire le compte. Ça fait un million d'euros. Normalement on a 50% de subvention, ce qui fait un minimum de 500 000 €. Nous à la fin de l'année notre amortissement va être fini. Il y aura zéro amortissement. Je regardais sur Velleron, ils ont changé 24 ampoules LED, cela leur a coûté 24 000 €. Le Grand Avignon a subventionné à 50%, ça leur a coûté 12 000 €. Nous pour 1 000 points lumineux ça va nous coûter zéro. Mais ça personne en parle. Je discutais avec le Maire du Pontet, l'autre jour, je lui ai demandé s'il changeait les ampoules, il m'a répondu que non, l'investissement était trop important, qu'il ferait seulement quelques modifications. Et nous on le fait avec zéro euro.

Monsieur PENALVA : mais j'entends que vous faites des efforts sur la transition. Attendez, je termine, je vous ai écouté, j'apporte la réponse à ce que vous me demandez. La première chose que vous dites on fait des efforts, ça ok, sur la transition écologique l'isolation des écoles, les panneaux photovoltaïques, vous le marquez en arbitrage, moi je pense même que c'est quelque chose qu'il faut être sûr de faire parce que ça réduit les coûts de fonctionnement. Mais en même temps vous avez un autofinancement qui passe de 700 000 à 50 000, vous avez 90 % de chute de notre capacité de financement. C'est ça le vrai sujet. Moi j'entends les LED, pour moi c'est une partie du problème.

Monsieur le Maire : je ne sais pas où vous les avez trouvés les 90 %.

Monsieur PENALVA : dans le document que vous venez de lire.

Monsieur PESENTI : Sur l'épargne nette, l'année dernière on a eu une recette exceptionnelle de 300 000 € de plus avec les droits de mutation. C'est vrai qu'il y a une baisse, elle est indéniable. Mais par rapport à cette recette exceptionnelle, il faut la retraiter.

Monsieur le Maire : après on n'a rien fait d'extraordinaire que ce soit sur le personnel ou autre.

Monsieur PENALVA : c'est bien ça le problème. Le fait de ne pas avoir restructurer les services crée une dépense supplémentaire qui aujourd'hui nous coûte cher.

Monsieur CACELLI : restructurer les services, à l'endroit où vous travaillez, on en renvoie 30%.

Monsieur PENALVA : toutes les collectivités restructurent. Qu'est ce que vous avez fait comme effort au niveau du personnel ? Expliquez-moi, je veux des informations mais vous ne m'en donnez pas. Vous me parlez du LED, moi je veux bien, mais.

Monsieur le Maire : sur le personnel on vous a donné les tableaux. Vous les avez les tableaux.

Monsieur PENALVA : mais quelle est votre vision à vous. Les tableaux, ok, c'est des chiffres. La question que je vous pose, où vous voulez aller ? Plus 600 000 € en 3 ans, vous voulez aller où ?

Monsieur le Maire : on va à St Saturnin, où vous voulez que l'on aille.

Monsieur PENALVA : donc on part sur 300 000 € de plus, allons y.

Monsieur le Maire : mais non.

Monsieur PENALVA : je vous parle de chiffres, et vous me parlez de choses ...

Monsieur le Maire : mais oui, mais de quoi vous voulez que je vous parle ? Vous me demandez ce que l'on a fait.

Monsieur PENALVA : Pas suffisamment, parce qu'aujourd'hui on passe de 700 000 à 50 000.

Monsieur le Maire : on va rentrer dans le budget.

Monsieur PENALVA : aujourd'hui, si on pose un projet qui coûte 50 000 € on va recourir à un emprunt ? C'est ça aussi le souci derrière.

Monsieur le Maire : mais vous ne m'avez pas écouté.

Monsieur PENALVA : ah si, très religieusement.

Monsieur le Maire : on a dit que l'on allait faire des arbitrages. On en a déjà fait des arbitrages.

Monsieur PENALVA : sur l'investissement, pas sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire : mais c'est pareil. Si on fait des efforts sur l'investissement, on les aura faits sur le fonctionnement. Je prends la médiathèque, je ne sais pas moi, il y a des chiffres noir sur blanc.

Monsieur PENALVA : la médiathèque l'année dernière elle n'y était pas. Je vous réponds. Je vous ai écouté monsieur.

Monsieur le Maire : laissez-moi finir. Vous me coupez chaque fois la parole.

Monsieur PENALVA : à chaque fois je ne peux pas répondre.

Monsieur le Maire : il y a une heure que vous parlez.

Monsieur PENALVA : c'est un débat d'orientation budgétaire.

Madame PILLOT : peut-être ce qui pourra aider, c'est que vous fassiez ...

Monsieur PENALVA : non mais je vais laisser la parole. Je ne vais pas monopoliser.

Madame PILLOT : je n'ai pas creusé autant que vous le dossier. Je ne me permettrais pas de réagir. Ce que je trouverais intéressant, puisque visiblement il y a deux stratégies différentes, que vous proposiez ce que vous avez en tête pour améliorer cette situation.

Monsieur PENALVA : mais oui, bien sûr. Je n'ai pas cessé de proposer. La restructuration des services, par exemple, ça passe par une analyse sur le mandat en termes d'embauches. A chaque fois que je demande quelle est la vision en matière de RH, il n'y en a pas. Sur les contrats aidés, à chaque fois que je demande une visibilité, sur le mandat, on me dit : on ne sait pas, on ne peut pas deviner le besoin. Première chose, quand on n'a pas de visibilité, on ne peut pas prévoir, on ne peut pas budgétiser. On ne sait pas combien cela va nous coûter au final. Deuxième chose, quand on me dit que l'on recrute, je prends pour exemple un agent au cimetière qui pendant 26 heures va passer la débroussailleuse, moi je me questionne sur la pertinence de la création d'emploi. Est-ce qu'aujourd'hui l'on ne peut pas mutualiser davantage ? Est-ce qu'aujourd'hui quand on voit que l'on a beaucoup de catégorie C mais pas beaucoup de catégorie B qui pourraient porter les projets, etc... parce qu'il y a des subventions qui tombent et qui faut annuler les projets, est-ce que l'on ne pourrait pas réfléchir à la manière dont on embauche certaines catégories par rapport à d'autre. C'est des choses que j'ai mises sur la table. Aujourd'hui me dire, monsieur PENALVA, vous n'avez rien proposé, c'est un mensonge. A chaque fois que j'ai fait des propositions, on m'a toujours dit : vous pouvez parler, causez toujours on y reviendra, puis etc...

Madame BONNEFOUX : monsieur PENALVA, quand vous nous parlez de mutualiser, expliquez-nous ce que vous entendez par mutualiser le désherbage au cimetière ? Comment vous l'entendez ?

Monsieur PENALVA : est-ce que l'on ne peut pas trouver un agent aujourd'hui. Justifiez-moi comment on débroussaille pendant 26 heures ?

Madame BONNEFOUX : on ne débroussaille pas.

Monsieur PENALVA : c'est ce qui a été dit en commission.

Monsieur CACELLI : au lieu de parler il faut aller voir sur place.

Monsieur PENALVA : j'écoute ce que dit monsieur le Maire. Si monsieur le Maire dit 26 heures.

Madame BONNEFOUX : débroussailler c'est un terme généraliste.

Monsieur le Maire : si vous voulez on va dire désherber plutôt que débroussailler, si vous voulez.

Monsieur PENALVA : est-ce que 26 heures c'est nécessaire pour débroussailler, désherber, excusez-moi ?

Monsieur le Maire : je vais vous expliquer. Il y a quelques années, un agent du cimetière y allait une fois par mois. Il y avait des produits phytosanitaires, on faisait du désherbage, d'un mois il n'y avait plus rien qui se passait. Maintenant tous les 3 jours il faut aller désherber. Peut-être pas en cette période-là, mais la personne qui s'occupe du cimetière actuellement fait autre chose. Par contre, au cimetière, vous pouvez voir avec les autres communes, depuis que l'on n'utilise plus les produits phytosanitaires cela demande plus d'entretien, à moins de le laisser à l'abandon. Ensuite il faut savoir si on veut rendre ou pas des services à la population. On peut aussi enlever l'agent qui toute la journée entretient le centre-ville, mais après ce sera dégradé, et vous viendrez me dire : monsieur le Maire le village est en mauvais état, il est sale. C'est un choix qu'il faut faire.

Monsieur FISCHER : la fonction principale de cet agent est le cimetière. Comme le dit monsieur le Maire, en hiver il y a moins de travail au cimetière. Cette personne là ne sera pas payé à rester assise sur une chaise. Elle a d'autres tâches à faire au service technique. Dans les périodes où il y a moins d'activité dans le cimetière, elle est sur d'autres tâches. Cela paraît évident.

Monsieur le Maire : après chacun prend ses responsabilités. Nous avons choisi de rendre le village propre, de rendre service à la population. Au cimetière dès que l'herbe pousse, les gens nous demandent pourquoi l'entretien n'a pas été fait. C'est facile de dire pourquoi on fait ça, pourquoi on ne fait pas ça. Après il faut prendre ces responsabilités. Il faut dire : moi Sylvain PENALVA je n'ai pas envie que l'on nettoie le cimetière.

Monsieur PENALVA : non ce n'est pas ça. Vous dites aujourd'hui on a une situation qui est compliquée en matière de finances, et on a des augmentations qui n'arrêtent pas.

Monsieur CACELLI : ce n'est pas notre faute. Il y a trop de salariés. Il faut licencier ?

Monsieur PENALVA : c'est la faute de qui alors ?

Monsieur CACELLI : il y a trop de salariés, s'il faut licencier, on licencie.

Madame BOUIX : on n'a pas augmenté de personnel.

Monsieur PENALVA : alors comment on explique l'augmentation de 600 000 € ? on reprend les chiffres alors. Charges de personnel, 2020, 2 836 000 et on arrive à 3 427 000. C'est de l'argent qui sort quand même.

Madame BONNEFOUX : on a un état du personnel, ça paraît être quelque chose qui vous obnubile depuis le début du mandat.

Monsieur PENALVA : ça m'intéresse, oui.

Madame BONNEFOUX : cela fait 3 ans que nous sommes élus, et toutes les fois que l'on se réunit vous nous parlez des charges de personnel. Je pense que vous ne comprenez pas trop comment cela fonctionne. On a préparé un petit document qui sera remis à la fin de la réunion. Si toutefois après cela vous ne comprenez pas, on vous proposera de venir rencontrer notre responsable des ressources humaines pour que l'on vous l'explique et on peut aussi vous proposer des formations dans le cadre de votre mandat d'élu pour vous former sur les RH. Ceci dit aujourd'hui, on a un état du personnel au 1er janvier 2023 avec 66 agents titulaires, en 2020 on avait au 1^{er} janvier 63 agents titulaires. Donc de 2020 à 2023 il y a eu 3 agents titulaires recrutés dans la commune. Ça ne peut pas être plus clair. C'est les tableaux qui sortent.

Monsieur PENALVA : qui ont couté 600 000 €

Madame BONNEFOUX : voilà, vous comptez bien. Donc si vous êtes capable de faire une coupe dans le personnel, venez faire un état de service, venez regarder que les gens ne font rien.

Monsieur PENALVA : vous êtes aux responsabilités et vous me demandez de venir faire votre boulot, c'est quand même assez drôle.

Madame BONNEFOUX : non, venez voir qui ne travaille pas. Aujourd'hui vous avez l'air de dire que le personnel municipal ne travaille pas.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas ce que je dis.

Madame MORETTI : ça veut dire quoi faire des restrictions budgétaires sur le personnel ?

Monsieur PENALVA : par exemple, aujourd'hui un agent a 26 heures est-ce que c'est pertinent ? Est-ce que l'on ne peut pas dégager du temps sur un autre agent pour qu'il puisse le faire ?

Madame BONNEFOUX : non.

Monsieur FISCHER : sur les 3 contrats aidés, il y en a 2 pour la sécurité.

Monsieur le Maire : je vous expliquerai les 3 contrats aidés lorsque l'on y sera.

Madame BOUIX : en fait votre idée c'est de mutualiser ou de licencier. On a embauché 3 personnes, ce n'est pas cela qui a coûté 600 000 €.

Monsieur PENALVA : alors c'est quoi ? Justifiez.

Madame BOUIX : il faut regarder les comptes exactement, parce que là du coup on pose une question sans avoir pu préparer en amont la réponse à votre question sur ce chiffre-là.

Monsieur FISCHER : il y a 2 emplois qui concernent ma délégation, la police municipale. Il ne fallait pas recruter ?

Madame BONNEFOUX : monsieur PENALVA vous l'avez lu le débat d'orientation budgétaire ? L'évolution des charges de 2021 à 2022 : une hausse importante des charges de personnel qui s'explique par une hausse de la valeur du point de la fonction publique décidée par le gouvernement.

Monsieur PENALVA : depuis septembre 2022.

Madame BONNEFOUX : Juillet 2022 110 000 €, mais ce n'est pas 110 000 € qu'une fois. C'est 110 000 € toutes les années.

Monsieur PENALVA : pas depuis 2020 ?

Madame BONNEFOUX : Je vous parle de 2022.

Monsieur PENALVA : là oui je suis d'accord avec vous. Et donc, 2020, 2021 ?

Monsieur le Maire : ça fait 220 000 €.

Monsieur PENALVA : en 2020 on passe de 2 800 000 à 3 000 000, bravo. 2021 on passe de 3 000 000 à 3 200 000, bravo. Il n'y avait pas la revalorisation du point d'indice.

Madame BONNEFOUX : vous vous souvenez qu'il y a eu la Covid ? qu'il a fallu faire du renfort dans tous les services ?

Monsieur PENALVA : alors je vais reprendre 2019 puisque on n'était pas en Covid. 2 858 000 et 3 000 000 en 2021. Alors on va reprendre aujourd'hui, il y a plus de Covid. Aujourd'hui 3 872 000 contre 2 800 000. J'attends vivement les explications.

Monsieur le Maire : ça se cumule chaque fois. Si vous prenez 100 000 l'année d'après c'est 200 000, ainsi de suite, et à la fin du mandat cela fait 500 000.

Monsieur PENALVA : en tout cas, la situation où l'on est d'accord, c'est que l'on est passé de 700 000 d'autofinancement à 50 000, là il y a un problème.

Monsieur le Maire : actuellement la situation de la commune est saine.

Monsieur PENALVA : je n'appelle pas cela sain, j'appelle cela inquiétant.

Monsieur le Maire : aujourd'hui la situation de la commune est saine.

Monsieur PENALVA : sur l'autofinancement ?

Monsieur le Maire : sachez monsieur PENALVA que vous avez l'air de dire que l'on n'est pas de bons gestionnaires

Monsieur PENALVA : ah oui je vous le confirme.

Monsieur le Maire : je vous signale que cela fait 9 ans que madame BONNEFOUX et moi-même gérons les finances de la commune. Si on était mauvais cela se saurait. On a toujours été dans le vert.

Monsieur PENALVA : il faut que ça se sache, parce que là, moins 90 000 d'autofinancement.

Monsieur le Maire : vous dites ce que vous voulez. On est sur un débat.

Monsieur PENALVA : moi je dis les chiffres.

Madame BONNEFOUX : on est sur un débat, on n'est pas sur le vote du budget.

Monsieur le Maire : vous avez dans l'idée que l'on n'a pas fait un bon financement, mais nous on est dans le vert.

Monsieur PENALVA : pardon, mais sur le taux des endettements, on n'est pas dans le vert, on est dans l'orange.

Monsieur le Maire : monsieur PENALVA on est dans un débat, on n'est pas dans le budget. Le budget c'est au mois d'avril. A ce moment là si on est dans le rouge, là vous pourrez nous critiquer.

Monsieur PENALVA : je n'espère pas que l'on y sera. On verra.

Monsieur le Maire : c'est un débat, ce n'est pas le budget 2023.

Monsieur PENALVA : donc on prévoit 2023, mais ce n'est pas les prévisions pour 2023 ?

Monsieur le Maire : si, c'est une orientation, mais ce n'est pas le budget définitif qui sera au mois d'avril.

Madame CUP : à la limite avec vos suggestions, on pourrait peut-être faire avancer le débat.

Monsieur PENALVA : avec plaisir, je vous rappellerai ce que je dis depuis 3 ans.

Madame CUP : l'opposition, elle a deux possibilités : soit on critique tout, soit on construit quelque chose.

Monsieur PENALVA : je ne pense pas avoir fait que critiquer dans ce conseil. J'ai voté pour dans 95% des délibérations, je ne suis pas sûr que l'on appelle cela critiquer.

Monsieur le Maire : quand on sera dans le rouge vous pourrez nous critiquer.

Monsieur PENALVA : mais je ne l'espère pas.

Monsieur COUSTON : monsieur le Maire, on veut parler un peu.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas à monsieur le Maire qu'il faut le demander, mais à monsieur PENALVA.

Monsieur le Maire : vous avez fini monsieur PENALVA, c'est bon ?

Monsieur COUSTON : pour l'instant le maire il est là.

Madame PILLOT : on a quand même eu des efforts intéressants d'optimisation de certains personnels.

Monsieur PENALVA : oui sur des projets à venir, mais pas sur l'existant.

Madame PILLOT : si sur l'existant sur le parc auto, sur le stade. Ce qui pourrait être intéressant pour vous, puisque nous n'avons pas la vue globale comment tout cela s'organise, au niveau du service technique, c'est que vous alliez sur le terrain pour mieux se rendre compte, et s'il y a comme les compteurs des pics de consommation, des choses sur lesquelles on peut travailler ensemble.

Monsieur TRICHARD : moi j'aimerais vous voir aussi au bord des terrains de rugby, etc...

Monsieur PENALVA : mais avec plaisir.

Monsieur TRICHARD : on vous invite mais on ne vous voit pas.

Monsieur PENALVA : mais vous ne m'invitez pas.

Monsieur TRICHARD : on ne peut pas accepter aujourd'hui ce que vous dites : que l'on fait une mauvaise gestion. Ce n'est pas entendable.

Monsieur PENALVA : vous me direz quand vous m'avez invité ?

Monsieur TRICHARD : vous rigolez. On en a parlé en conseil municipal et on vous a dit : venez voir un peu ce qui se passe au niveau des affaires sportives.

Monsieur PENALVA : je regarderai ça.

Madame PILLOT : c'est une manière de se rendre compte que d'être sur le terrain. On n'a pas toujours la capacité de juger.

Monsieur TRICHARD : si c'était n'importe quoi, on ferait une médiathèque, on ferait une piscine olympique, ce n'est pas le cas. On aimerait tous faire des projets aujourd'hui. Il y a des projets qui nous tiennent à cœur. Je préfère aujourd'hui que l'on refasse du vert, que l'on mette des pistes cyclables, mais on ne peut pas entendre que depuis le début on est de mauvais gestionnaires. Faites des réunions avec nous et apportez des suggestions. On n'est pas là pour licencier les gens parce que les gens travaillent.

Madame PILLOT : deuxième petite intervention, je trouve que c'est bien de réussir à prioriser les projets, et sur la sécurité, de les avoir priorisés dans ce sens-là, c'est bien et merci. Je voulais savoir si sur la santé budgétaire, s'il y avait une personne extérieure, au niveau de la Préfecture, comment est-ce que cela fonctionne ? Est-ce que c'est regardé plus objectivement ? Qui peut aussi donner son retour et nous éclairer, et apporter une manière différente de raisonner et faire évoluer.

Monsieur PESENTI : ce qui importe, ce sont les comptes administratifs. Les budgets et les orientations c'est une chose, mais ce qui compte, c'est le réel : ce que l'on va vraiment réaliser. Vous allez voir dans le résultat, on va avoir 700 000 € d'excédent. Si à un moment donné, on a un déficit au niveau du compte administratif, la Préfecture alerte de suite et intervient sur la gestion de la collectivité. Il y a des mesures de protection et de barrières par rapport à la gestion de la collectivité. On est dans la phase orientation, on a des idées qui sont émises mais, comme le dit monsieur le Maire, ils vont être amenés à faire des choix dans les mois à venir et après il y a la réalisation. On le voit même au budget pour les charges du personnel : en fin d'année, une rallonge est demandée pour finir avec peut-être 20 000 € d'excédent pour ne pas être coincé. Il vaut mieux finir avec un peu de marge, c'est de la précaution.

Monsieur le Maire : mais c'est loin d'être le cas.

Madame PILLOT : oui, j'entends bien. Mais est-ce que ce n'est pas rassurant de ce point de vue-là ?

Monsieur PENALVA : si on prend les états administratifs des années qui se succèdent on voit qu'il y a une hausse, c'est ça dans le fonctionnement. Mais ça ce n'est pas qu'à St Saturnin. C'est toutes les collectivités. Mais aujourd'hui ce n'est pas un argument qui justifie cette hausse, de se dire que toutes les communes ont une hausse du fonctionnement. C'est pour cela que sur les projets que vous avez de rénovation, d'isolation de panneaux photovoltaïques, moi je pense que l'erreur que vous faites, c'est quand vous dites on le met en arbitrage. Ce n'est pas pour polémiquer, c'est ce que j'ai vu.

Monsieur le Maire : mais on est obligé de les mettre : tous les dossiers et tous les projets, puisque l'on va faire un arbitrage.

Monsieur PENALVA : ça veut dire quoi aujourd'hui.

Monsieur FISCHER : ils sont tous en arbitrage. Ce sera des priorités.

Monsieur le Maire : il y a des projets que l'on va faire en 2023, d'autres en 2024. On va faire de l'arbitrage pour voir lesquels sont les plus urgents. On a déjà fait un arbitrage concernant la médiathèque. Maintenant nous allons faire un arbitrage pour voir quels sont les projets les plus urgents à faire en 2023, et ceux de 2024. Après tout ce qui est prévu va être fait.

Monsieur PENALVA : on a les chiffres de la consultation de la médiathèque, les résultats du sondage sur la médiathèque ?

Monsieur le Maire : il y a eu environ 250 retours. Je n'ai pas les chiffres exacts. Sur les 250, 15% ne fréquentent pas la bibliothèque aujourd'hui.

Monsieur COUSTON : juste deux petits points par rapport à ce que l'on vient d'évoquer. Le premier point c'est le contexte général, avec mon collègue monsieur Jean-Pierre DUCLERCQ, on est aux affaires depuis 2008. Effectivement toutes les municipalités ont fait des efforts pour rationaliser, pour faire des économies, mais on se rend bien compte aujourd'hui, ce n'est pas de votre faute, c'est la faute du contexte, on a de plus en plus de difficultés à investir, à faire évoluer notre commune. Je

me pose la question, il y a l'accent sur la sécurité, c'est une bonne chose. Cela a été demandé par notre groupe, mais est-ce que l'on peut courir après tous les lièvres aujourd'hui, est-ce qu'il ne faut pas véritablement faire des choix, sur le quotidien, je parle du quotidien, pas que de l'investissement. Parce que finalement notre commune vous la gérez comme vous pouvez, j'ai été aux affaires aussi, on a fait comme on a pu. Tant que l'on ne prendra pas de réelles décisions sur des choix politiques, la commune va souffrir financièrement. Je ne suis pas d'accord sur la forme, mais je suis d'accord sur le fond. On est dans un entonnoir. Au plus ça va aller, au plus la commune va avoir des difficultés à faire face, et je pense que l'on devrait avoir d'autres modèles, je ne vais pas vous les énumérer. Mais en tous cas je pense que l'on est au bout du bout malgré les efforts qui sont consentis par les élus, par les services. Effectivement les agents on ne peut pas les mettre dehors aujourd'hui comme ça. Donc je pense qu'il y a un modèle à réfléchir parce que la commune à un moment donné n'y arrivera plus, malgré le fait qu'il y ait encore une gestion qui est très saine. Le deuxième point c'est par rapport à la suppression du projet de la médiathèque. Est-ce que c'est un choix financier, par rapport au fonctionnement, la question que j'avais posée sur les frais de fonctionnement ?

Monsieur le Maire : oui, c'est un choix financier.

Monsieur COUSTON : donc cela veut dire que l'on souffre. La commune souffre aujourd'hui.

Madame BOUIX : cela veut dire par rapport à tous les projets, et entre les projets et ce qui arrive, qui n'était pas prévu et qu'il faut faire. Si on veut garder une comptabilité saine, il faut arbitrer sur les projets.

Monsieur COUSTON : je ne suis pas d'accord. Il faut arbitrer sur les projets mais aussi sur le fonctionnement. Ce qui est difficile dans une petite commune comme la notre c'est d'agir sur le fonctionnement. Parce que l'on va satisfaire les uns, mais pas les autres. Je pense qu'aujourd'hui sans ces choix de fonctionnement, vous menez une véritable vie associative, de solidarité, beaucoup de choses se font, de belles choses, sauf que pour mener à bien certains projets d'envergure la commune ne pourra plus les mener. Donc on fera que du quotidien, vous le faites bien, je le reconnais et c'est important de le dire quand les choses vont bien, mais pour la suite, les années à venir, je crains le mandat prochain ; déjà finir celui-là sera compliqué pour équilibrer les budgets, ou alors il ne faudra faire que du quotidien mais la suite va être plus que compliquée.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne le fonctionnement, il est vrai que l'on a des problèmes. La médiathèque nous crée un surplus en fonctionnement donc nous avons décidé de la surseoir, je ne sais si nous la ferons. A ce jour nous ne pouvons pas faire la médiathèque et les projets que nous souhaitons faire. Ces projets portent sur la sécurité, 3 ou 4 projets sont arrivés en novembre lors d'une réunion. Ce sont des projets qui sont liés à la sécurité. Un autre me tient à cœur, j'ai rendez-vous la semaine prochaine avec la Préfète pour finaliser le délestage des poids lourds. On nous avait dit que c'était bon, puis sont arrivées des circonstances qui ont fait que l'on a stoppé ce projet. Nous sommes partis sur la sécurité et sur l'énergie en essayant de minimiser les coûts, en installation des panneaux photovoltaïques, en faisant de l'isolation dans les classes, etc... on est parti là-dessus mais on ne peut pas faire les deux.

Monsieur COUSTON : mais cela c'est du quotidien.

Madame BONNEFOUX : je voudrais rebondir sur les frais de fonctionnement qui certes impactent beaucoup les finances de la commune. Monsieur COUSTON, nous avons travaillé ensemble lorsque nous avons fait l'extension de la crèche. C'était quelque chose d'attendu par nombres d'habitants. On a doublé la capacité d'accueil et forcément nous avons aussi doublé le taux d'encadrement, cela était incontournable. Il a fallu des auxiliaires de puériculture, du personnel de la petite enfance, la directrice, l'infirmière, tout cela, ce sont des charges de fonctionnement qui sont incontournables. Le centre de loisirs de la maison Lippi qui fait envie à toutes les communes voisines. On a ouvert une semaine en plus. Ce sont des frais de fonctionnement supplémentaires. Alors certes, monsieur PENALVA a raison sur le point de l'augmentation des frais de fonctionnement. Après c'est un choix de se dire : est-ce que l'on rend du service aux administrés ou est-ce que l'on ne le fait pas ?

Monsieur COUSTON : le problème aujourd'hui c'est que la commune et les St Saturninois, dont je fais partie, on a un taux d'imposition qui est encore très élevé. Même on pourrait aller sur la tarification mais le contexte est très difficile, il faut penser aux familles.

Madame BONNEFOUX : tout à fait, mais je pense que vous avez regardé la tarification des services que l'on rend qui sont dérisoires par rapport à toutes les communes. Et c'est pour cela que nous n'avons pas voulu les impacter.

Monsieur COUSTON : oui c'est dérisoire, mais le contexte est quand même tendu. Il faut en tenir compte, donc la commune est bloquée. On ne peut plus demander aux St Saturninois de mettre la main au portefeuille. Quelle peut être la solution ? Moi, je ne l'ai pas.

Madame BONNEFOUX : bien sûr, mais en parallèle on continue à rendre des services.

Monsieur le Maire : pourquoi on est bloqué. Il y a des communes qui ont des leviers beaucoup plus importants au point de vue rentrée d'argent, alors que nous, qu'est ce que nous avons. A part les impôts fonciers et les tarifications c'est tout ce que l'on a.

Monsieur COUSTON : c'est sur cela qui faut que l'on arrive à travailler.

Madame BONNEFOUX : on aurait une zone artisanale ou industrielle.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas prévu au SCOT. On voudrait faire une ZAC, on ne peut pas.

Monsieur COUSTON : le débat doit être sur de nouvelles sources de revenus.

Monsieur le Maire : le périmètre de la commune est très petit. Au niveau de l'urbanisation on est tous les uns sur les autres. Côté Est il y a le canal de Vaucluse qui sépare l'urbanisation de l'agriculture. De l'autre côté vous avez les collines. On ne peut pas s'étendre. Je prends comme exemple, Vedène qui a une zone industrielle extraordinaire ainsi qu'Entraigues. Nous, nous n'avons rien, nos seuls leviers de finances que nous avons de tout temps, c'est la fiscalité, c'est tout. Je vous signale que la fiscalité a été augmentée lors de tous les mandats précédents.

Monsieur COUSTON : avant 2014 ?

Monsieur le Maire : Que ce soit Léopold MAIGRE, Bernard GOUDON ou Jean FAVIER.

Monsieur COUSTON : ce n'est plus la solution aujourd'hui, les gens n'ont plus d'argent.

Monsieur le Maire : on n'a que ça. Pour le moment on n'a pas augmenté, on essaie de tenir le coup sans augmentation. Mais il y a eu des augmentations à chaque mandat précédent, puisqu'ils n'avaient que ce moyen pour pouvoir subvenir.

Monsieur COUSTON : je dis cela en toute modestie, car je n'ai pas la solution, mais si demain on ne se met pas autour de la table, demain ça va être une nouvelle fois une augmentation de la fiscalité pour y arriver, malheureusement.

Monsieur FISCHER : mais monsieur COUSTON il n'y a pas 50 leviers. Il y a soit l'imposition des entreprises, soit l'imposition du particulier, soit faire payer les services. Il n'y a pas d'autres solutions. Alors on fait payer la cantine et la maison Lippi plus chers aux St Saturninois ? On dépose un permis pour faire une ZAC qui sera systématiquement refusée ? On fait quoi ? La première des choses pour moi est de gérer en bon père de famille nos rentrées fiscales actuelles. C'est pour cela que nous avons dû arrêter le projet de la médiathèque. Il n'est pas raisonnable de le faire. On aurait pu mais cela aurait été un cadeau empoisonné pour le prochain mandat.

Monsieur COUSTON : mais toutes ces augmentations que nous imposent l'Etat, aujourd'hui même en bon père de famille ça va être de plus en plus dur.

Madame BONNEFOUX : comme vous le dites : l'Etat nous l'impose et c'est nous qui sommes impactés.

Monsieur le Maire : on ne peut pas faire de zone industrielle, on n'a pas de terrains. Qu'est ce que l'on peut faire ? faire payer les parkings ? Les leviers financiers je ne sais pas où on peut les trouver.

Madame BONNEFOUX : aujourd'hui on est dans une dynamique où l'on souhaite mettre du service à disposition des administrés et on n'est pas dans cet état d'esprit de faire payer pour faire des recettes. C'est notre choix. Ce n'est peut-être pas le bon, mais c'est un choix. On fait du service pour les administrés, on fait du confort de vie à St Saturnin, on essaie du mieux que l'on peut. On aménage des voiries, on fait de la sécurisation.

Monsieur le Maire : vous vous rendez compte le nombre d'associations que nous avons. Il faut encore faire quelques petits aménagements pour certaines associations, parce qu'ils sont mal lotis. Il y a 60 d'associations. Ces jours ci on en a eu encore 2 nouvelles associations.

Madame BONNEFOUX : le complexe sportif René Lafont est utilisé tous les jours par une association. La Pastourelle sans cesse, l'Oustau pareil. Donc forcément il faut des agents d'entretien, de la consommation d'énergie. On est dans cette dynamique de mettre du service aux administrés. Alors bien sûr, peut-être que l'on pourrait refuser la Pastourelle à l'association de danse, et leur dire allez payer une salle dans une autre commune. C'est un choix que nous avons fait, de mettre du service et du confort pour les administrés.

Monsieur PENALVA : si je peux rebondir sur ce que dit monsieur COUSTON, le sujet est là. Pour maintenir du service que l'on propose aux habitants, comment allons-nous faire ? Les dépenses vont

augmenter quoi qu'il arrive, comment on fait aujourd'hui avec les recettes qui stagnent ? Ce n'est pas la taxe de séjour qui ramène quoi que ce soit, ou la taxe sur les résidences secondaires. Comment vous anticipez cela, viendra l'effet ciseau qui va consister à vouloir des recettes qui ne bougent pas ?

Madame BONNEFOUX : on maîtrise.

Monsieur PENALVA : on a le sentiment, ce n'est pas un jugement, que l'on sait que la situation existe mais que l'on ne sait pas comment faire.

Monsieur le Maire : nous avons fait un choix, et on sait comment faire.

Monsieur DUCLERCQ : on a un problème récurrent et on en parle depuis 2008. C'est que St Saturnin a une caractéristique que n'ont pas d'autres communes, c'est que toute notre fiscalité repose sur les ménages. Depuis 2008 on se pose la même question : on n'a pas de tissu industriel, on n'a pas de zone artisanale, on n'a pas de source de richesse en dehors des ménages. Donc finalement depuis 2008 on évoque exactement la même chose. On n'a pas d'extension de territoire ou quelque chose qui permettrait de pousser les murs pour créer des zones. Si on a eu quelques projets qui avaient été émis au fond de Gromelle, sur la partie droite pour des projets pour créer des zones tertiaires, ça n'a pas abouti. Donc aujourd'hui on tourne en rond avec le même problème, et bravo si vous êtes encore dans l'optique de ne pas augmenter en particulier les taxes foncières, c'est écrit dans le projet. Mais la question est combien de temps on peut tenir comme cela ? On voit bien les efforts que vous faites, la médiathèque, ce sont de beaux efforts que l'on ne peut que saluer, et faire passer le message au niveau des administrés en disant c'est fait comme cela parce que. Sinon ça retombera sur vous et c'est ce qu'il faut éviter. Il faut continuer dans ce sens-là. La deuxième chose que je voudrais évoquer, parce que ces frais de fonctionnement dont on parle, en valeur absolue lorsque l'on est arrivé en 2008, il y avait 85 agents, on est bien loin de ce chiffre aujourd'hui. Il y a des efforts au niveau du personnel qui ont été conséquents. Au moment où on est parti en 2014 il y en avait 3 ou 4 en moins, si j'ai bien les chiffres en tête. Aujourd'hui en terme de frais de fonctionnement c'est l'extérieur qui fait que ça augmente au niveau de tout ce que l'on a à payer en plus, mais ce n'est pas parce que l'on a trop de personnel. On avait beaucoup plus de personnel avant. Et là avec moins de personnel ça explose quand même. Ce n'est pas un problème d'embauche. On a moins d'agents aujourd'hui, et malheureusement ça coûte plus cher. Ce n'est pas un problème d'embauche. Ce n'est pas le nombre du tout.

Monsieur COUSTON : je vais me permettre car je n'ai rien à perdre. Je pense que la seule solution aujourd'hui, je vais peut-être choquer les anciens, mais c'est un rapprochement avec nos amis et collègues de Jonquerettes, c'est la seule solution pour améliorer les choses. Il faut y penser pour demain.

Monsieur FISCHER : on se rapproche d'eux et on leur fait le cadeau de la loi SRU. Vous croyez qu'ils vont être contents ?

Monsieur le Maire : cela nous coûtera sûrement plus cher que ce que cela nous rapportera.

Monsieur COUSTON : je n'en suis pas sûr. C'est à étudier, et on en reparle.

Madame BONNEFOUX : on laissera le choix de le faire aux prochains.

Monsieur COUSTON : c'est une idée, à vous de la réaliser.

Monsieur le Maire : on en a parlé avec monsieur le Maire de Jonquerettes, qui voulait mutualiser, et je lui ai demandé combien il avait de policiers municipaux. Il n'en a pas. Cela veut dire que les nôtres iront à St Saturnin et à Jonquerettes.

Monsieur COUSTON : je ne parle pas de mutualisation. Je parle de fusion. Il faut y penser pour la suite.

Monsieur le Maire : à aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit la solution.

Monsieur COUSTON : mais c'est la seule solution. Et les négociations doivent attaquer aujourd'hui. Je fais bondir les anciens, mais c'est une suite logique.

Madame PILLOT : moi qui ne fais pas partie des anciens, je veux bien quelques éclaircissements par rapport au dossier du fait que ça puisse paraître difficile une fusion entre Jonquerettes et St Saturnin alors que l'on a le même code postal, donc effectivement ça paraîtrait logique.

Monsieur FISCHER : il n'y a jamais eu de dossier de rapprochement.

Monsieur le Maire : ça ne peut pas être fermé, ça n'a jamais été ouvert.

Madame PILLOT : vous avez cité tout à l'heure certaines actions comme exemple, l'agrandissement de la crèche, la maison Lippi avec la semaine supplémentaire, est-ce que l'on est à l'équilibre en terme de rentabilité parce que derrière c'est quand même aussi des recettes supplémentaires ?

Madame BONNEFOUX : oui.

Madame PILLOT : on est juste à l'équilibre ou est-ce qu'au contraire on a des recettes supplémentaires ?

Monsieur le Maire : il y a la CAF

Madame PILLOT : il y a aussi les subventions ?

Monsieur PESENTI : quoi que l'on fasse lorsque l'on crée quelque chose : à la crèche, cela nous coûte à peu près 20 %. 80% sont pris en charge par les familles et la CAF. Quand c'est la maison Lippi, on va être à une prise en charge commune de l'ordre de 40 à 50 %. La CAF et les familles vont en prendre une partie. Il y a toujours un reliquat à la charge de la commune. Donc on n'est jamais à l'équilibre. Avec la petite enfance on a eu la chance historiquement d'avoir des aides ; on a eu des financements très importants, on est à 2/3 de financement du service.

Madame BONNEFOUX : après pour être à l'équilibre, il faudrait augmenter les tarifs.

Monsieur PESENTI : la crèche c'est règlementaire parce qu'ils sont fixés par la CNAF. En 2022 on a eu beaucoup plus de recettes pour tout ce qui est périscolaire, restauration scolaire, accueil de loisirs, crèche. On a les recettes qui ont augmenté de 30 à 40 000 €. Il y a eu une reprise de la fréquentation beaucoup plus importante.

Madame PILLOT : monsieur FISCHER, vous avez dit qu'une ZAC ne serait pas acceptée ? Pourquoi ?

Monsieur FISCHER : nous avons des documents d'urbanisme qui sont supérieurs, notamment le SCOT et tout ce qui est développement économique est du ressort du Grand Avignon. Le SCOT qui va bien au-delà du Grand Avignon, identifie les zones de développement économique et St Saturnin n'en fait pas partie. Nous sommes un pôle villageois. Ça pourrait être modifié, mais cela est compliqué, il faudrait une révision du SCOT. On ne peut pas décider de déposer un permis pour l'aménagement d'une ZAC, ce n'est pas possible.

Madame PILLOT : on en avait déjà parlé, mais je pense qu'un hôtel d'entreprises peut être une idée pour ramener de nouvelles finances au niveau de la commune ?

Monsieur CACELLI : j'ai vu il n'y a pas longtemps sur le Grand Avignon une étude en cours afin de savoir où récupérer des bâtiments d'entreprises en friche pour de l'habitat, parce qu'en France le principe des zones industrielles est sur le déclin. Ils veulent mettre des logements locatifs dans les zones industrielles et commerciales. Le modèle que nous avons connu est sur le déclin. On est en train de vivre une mutation écologique et économique.

Madame MORETTI : monsieur PENALVA, juste pour vous le préciser également, ça fait partie des charges de fonctionnement, une classe a été créée il y a 2 ans, avec une ATSEM obligatoire. On ne peut pas faire autrement. Ce n'est pas énorme, mais il faut le comptabiliser. Et je pense qu'au vu du contexte, St Saturnin grossit, et il faudra se poser la question d'une école pour plus tard.

Monsieur le Maire : on a oublié aussi les pénalités des logements sociaux. On n'aura la somme de cette pénalité qu'en décembre 2023. Alors comment voulez-vous faire pour avoir des perspectives. On sait approximativement combien nous allons payer, mais nous n'en sommes pas sûrs à 100%. Nous avons fini de débattre, et passons à la prochaine délibération.

Délibération 2023-02-03

OBJET : FINANCES – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Madame BONNEFOUX : comme cela vous est expliqué ce sont des dettes de certaines familles de la commune depuis plus de 2 ans. Le comptable n'arrive pas à récupérer l'argent, donc il nous demande de provisionner 510 € pour régler ces créances.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Mouvement en cours de séance : départ de M. LOUIS-VASSAL au début de la présentation de la délibération n°2023-02-04

Délibération 2023-02-04

OBJET : AMENAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur COUSTON : on peut avoir une précision sur le loyer annuel ?

Monsieur le Maire : 13 000 €.

Monsieur COUSTON : cela serait rentabilisé au bout de 4 ans, 5 ans ?

Monsieur FISCHER : oui, c'est cela.

Monsieur PENALVA : quand vont commencer les travaux sur les logements du dessus ?

Monsieur FISCHER : dans un second temps. On va faire des demandes d'aides, mais on pourra différencier. Sans entraver le bon déroulement des futurs travaux du dessus, on peut déjà aménager l'existant. Plus vite on les fait on fera une économie.

Monsieur PENALVA : vous avez un ordre d'idée du coût des travaux pour refaire les logements ? Les domaines avaient dit qu'ils étaient dans un état assez usé.

Monsieur FISCHER : on est sur des estimations mais pas assez précises. Ce sera fait dans les semaines à venir.

Monsieur DUCLERCQ : le transfert de la vidéo est compris ?

Monsieur FISCHER : oui tout est compris.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-02-05

OBJET : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DE LA CRECHE MUNICIPALE ET DE L'IMMEUBLE DE L'OUSTAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL 2023)

Monsieur COUSTON : une question sur les consommations du bâtiment de la crèche ?

Monsieur FISCHER : le coût annuel en électricité est de 13 700 €.

Monsieur COUSTON : la crèche ?

Monsieur FISCHER : non le tout. On a fait le lien entre l'investissement fixé avec les 3 bâtiments, pour voir l'économie que ça nous fera sur ces 3 bâtiments. Donc 13 700 € et le projet d'investissement une fois les subventions déduites nous reviendrait à 18 625€, donc autant dire que c'est rentable au bout d'un an et demi.

Monsieur COUSTON : on ne produit pas à 100 %, mais à 50, 60%.

Monsieur FISCHER : c'est le retour sur l'investissement. Par rapport à un particulier pour qui c'est sur 15 ans, là c'est en 3 ans.

Madame PILLOT : comment cela se passe-t-il au niveau du choix de l'équipementier ? C'est le même que sur les précédentes installations ?

Monsieur FISCHER : ce n'est pas encore arrêté. On va faire faire des devis, mais après le choix n'est pas encore défini.

Monsieur COUSTON : appel d'offres ?

Monsieur FISCHER : oui comparatif.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-02-06

OBJET : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE DEBUT DE LA ROUTE D'ENTRAIGUES – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES DE TERRAIN CONSTITUANT LA DEVIATION DU DEBUT DE LA ROUTE D'ENTRAGUES

Monsieur PENALVA : est-ce qu'il est prévu une piste cyclable sur cet axe routier ?

Monsieur le Maire : il n'est pas prévu une piste cyclable. Il est prévu un chemin piéton. Dès que l'on finit cette déviation, il n'y a plus de piste cyclable. Il n'y aura pas de piste cyclable, la route est trop petite. Il y aurait trop de terrains à acheter.

Monsieur PENALVA : qu'est ce que vous entendez par rapport à « chemin piéton » ?

Monsieur le Maire : une largeur adéquate pour pouvoir circuler.

Monsieur PENALVA : comme un trottoir ?

Monsieur le Maire : oui.

Monsieur PENALVA : je me pose la question, parce que depuis la loi LOM de 2019, toute création de route, obligatoirement prévoit la création de bandes cyclables. Je ne parle pas de voie cyclable séparée, mais de bandes cyclables. Est-ce que dans le cahier des charges, il ne faudra pas mettre obligatoirement la création d'une bande cyclable ?

Monsieur le Maire : je ne pense pas, parce que c'est juste un tronçon de route. Après la route redevient étroite, il n'y a pas de possibilités d'aménagement.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas une nouvelle voie en fait.

Monsieur le Maire : la voie de circulation fait 5,50 m pas plus qu'actuellement, pour ne pas la rendre plus large pour la vitesse, mais par contre l'emprise fait 9,50 m. Dans cette emprise il y a un fossé, et un cheminement piéton.

Madame BONNEFOUX : après ça débouche sur la route de Pernes. Il n'y a pas de pistes cyclables ?

Monsieur le Maire : sur la route de Pernes, il n'y a pas de pistes cyclables.

Monsieur PENALVA : il y avait un projet de bandes cyclables sur la route de Pernes ?

Monsieur le Maire : non, il n'y a pas de projet, ni par le Département, ni par la commune. Il y a par le syndicat de tourisme au Grand Avignon, un tracé fléché uniquement qui part de Jonquerettes, fait le tour par les Cannebières, qui revient sur la route de Pernes pour aller jusqu'à Entraigues.

Monsieur PENALVA : les terrains qui vont être coupés, vont devenir constructibles ?

Monsieur le Maire : ah non.

Monsieur PENALVA : le fait de couper l'exploitation en deux peut nuire à l'activité, et du coup est-ce que ça va être rendu constructible au PLU ?

Monsieur le Maire : non. Il n'y a pas de terrains qui vont devenir constructibles.

Monsieur COUSTON : on connaît les avantages de cette déviation, mais les risques ? On les a évalués ou pas ?

Monsieur le Maire : là où cette déviation va déboucher, ce ne sera pas dans ce mandat, mais dans le futur, les prochaines équipes pourront faire un giratoire afin de réduire la vitesse et englober l'accès au village vacances.

Madame PILLOT : quelle est l'utilisation actuelle de ces parcelles ?

Monsieur le Maire : c'est de la prairie. Sur cette déviation, il y a quelques années, il y avait le stade de rugby.

Monsieur PENALVA : j'ai vraiment une réserve sur ce projet, pour lequel je suis pour, mais sur l'absence d'une piste cyclable. Je me rappelle de vos plans en 2022, vous étiez pour les mobilités douces, et là du coup vous créez une route seulement pour les véhicules et je trouve cela dommage.

Monsieur le Maire : disons que ce n'est pas une création. On la remplace par la portion qui est très dangereuse pour les gens qui travaillent à la minoterie.

Madame PILLOT : est-ce que les vélos n'auront pas plus intérêt à prendre la voie existante ?

Monsieur le Maire : non, avec la circulation des camions, c'est très dangereux. Si on fait, c'est justement pour éviter que les gens passent par là.

Madame BONNEFOUX : quand on arrive de la route d'Entraigues, il n'y a pas de pistes cyclables, et quand on débouche sur la route de Pernes, il n'y a pas de pistes cyclables. Donc quel est l'intérêt dans avoir une entre les deux.

Madame PILLOT : bien justement, vu la dangerosité.

Monsieur PENALVA : quand vous venez de la route d'Entraigues pour aller vers le bord du canal, même si aujourd'hui il n'y a pas de pistes cyclables, vous êtes content d'y accéder à vélo. Est-ce que les gens vont pouvoir s'engager sur une voie nouvelle où il n'y a pas de place pour eux.

Monsieur FISCHER : l'emprise est plus importante. Un cheminement piéton va être fait tout de même. Le vélo pourra très bien rouler sur l'espace piéton.

Monsieur PENALVA : ce sera un espace mixte ?

Monsieur FISCHER : oui, de fait ce sera un espace mixte. Ça sera signalé à terme.

Madame PILLOT : ce sera intéressant de voir la signalétique. Soit cela, soit par le chemin des confines, il y a un autre passage qui rejoint la route départementale 28.

Monsieur DUCLERCQ : c'est un peu ce qui a été fait au chemin noir ?

Monsieur le Maire : oui, un peu comme on a fait au chemin noir.

Monsieur FISCHER : on a sécurisé l'espace piéton, et on a identifié le passage de vélos.

Madame PILLOT : pour être utilisatrice du chemin des confines, qui après vers le Nord, donne accès à d'autres chemins sympas, si on ne prend pas ce tronçon-là, peut-être peut-on faire une autre signalétique pour les vélos, pour que justement ils y accèdent ?

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'autres passages. Ce qui part vers le Nord est sans issue.

Madame PILLOT : il y a un tout petit accès.

Monsieur FISCHER : ce ne sont que des chemins privés.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	2

Abstentions : Mme ADAM-M. COUSTON

Délibération 2023-02-07

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Monsieur le Maire : les deux brigadiers, ce sont du personnel en place actuellement qui sont ASVP. Ils ont passé le concours de brigadier, et vont intégrer le poste de brigadier. Ce ne sont pas des postes en plus, ce sont des agents déjà en poste. Les deux autres, ce sont des employés qui sont dans le contingent mais qui étaient dans les agents d'entretien dans un emploi technique qui passent dans la filière animation, car ils ont passé le BAFA et font plus d'animation que de technique. Donc on les a changés. Par contre, ces deux postes, comme les autres, au prochain conseil municipal il faudra annuler les deux postes qui vont être vacants.

Monsieur PENALVA : pour les agents d'animation ? pas pour les postes d'ASVP, on les conserve ceux-là s'ils passent PM ? On supprime aussi les postes ASVP ? c'est juste un échange, ce n'est pas un surplus.

Monsieur FISCHER : oui, ils n'ont plus de raison d'être.

Monsieur PENALVA : moi j'avais une remarque. Tout d'abord bravo aux agents qui ont pris ce grade-là. Cela va donner beaucoup plus possibilité pour mener une politique sécuritaire sur la commune. Je regrette juste que lorsque l'on fait des apéritifs aux frais du contribuable que l'ensemble du conseil ne soit pas invité pour se réjouir de cette nouvelle. C'est un petit peu mon chagrin que je voulais exprimer sur ce sujet.

Monsieur FISCHER : là en fait on peut expliquer, c'est qu'il y a un choix municipal de la majorité de les faire évoluer, avec leurs accords. Et quand on parle aux frais du contribuable, le champagne qui a été bu, c'est moi qui l'ai amené.

Monsieur PENALVA : et la salle qui l'accueille elle était chauffée aussi ?

Monsieur le Maire : la salle qui a accueilli était prise par deux associations. Mais c'est à l'initiative des policiers municipaux actuels qui ont voulu faire un petit cadeau, et ils avaient même invités l'ancien chef de police municipale. C'était à comité restreint.

Madame BONNEFOUX : l'ensemble du conseil municipal n'était pas invité.

Monsieur PENALVA : j'ai cru voir sur Facebook au nom du conseil municipal ? mais c'est une bonne nouvelle pour eux.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Mouvement en cours de séance : départ de Mme CUP au début de la présentation de la délibération n° 2023-02-08

Délibération 2023-02-08

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
(CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire : en ce qui concerne un contrat, celui-ci effectivement, on en a parlé il est pour le cimetière. Les deux autres ce sont en cas de besoin, par exemple, que se soit pour la crèche ou le centre de loisirs. En cas d'absence, dans ces deux services nous sommes obligés d'avoir un nombre de personnel par rapport au nombre d'enfants. Donc en cas d'absence de personnel, on est obligé de le remplacer, ça peut durer quelques jours ou semaines. Ce ne sont pas des contrats fixes. Ces contrats changent presque tous les jours.

Madame BONNEFOUX : si le contrat a été utilisé un jour pour une personne, même si ce n'est que quelques heures, on ne peut plus le réutiliser pour quelqu'un d'autre. Il faut un autre contrat. Aujourd'hui au service entretien, il y avait trois agents en arrêt maladie, plus une remplaçante qui est également tombée malade, il y avait quatre agents au service entretien absents. Donc on ne les remplace pas, on fait le service minimum d'entretien dans les bureaux, et chacun range ses affaires. Mais toutes les fois qu'un contrat est utilisé, ne serait ce que deux heures de temps sur un remplacement quelconque, il faut un nouveau contrat. D'où ce confort d'avoir deux contrats disponibles, qui ne seront peut-être jamais utilisés. Si tant est que l'on est un encadrant à la crèche qui ne soit pas là, on est obligé de le remplacer puisque l'on est soumis aux obligations de l'encadrement.

Monsieur COUSTON : en fonction de l'avancée des carrières et des départs à la retraite, la commune ne peut pas envisager de sous-traiter ce poste-là ? Les postes d'entretien sont des services problématiques dans toutes les collectivités.

Madame BONNEFOUX : on essaie un peu. Mais ils ne sont pas mieux fournis que nous, et cela revient très cher.

Monsieur COUSTON : c'est un secteur problématique en termes d'absentéisme, de pénibilité, et autres. Avec une entreprise quand il y a un marché, ils sont quand même tenus de faire venir quelqu'un.

Madame BONNEFOUX : on a eu de mauvaises surprises quand on attendait des gens qui ne sont jamais arrivés.

Monsieur COUSTON : dans le cadre d'un marché public.

Monsieur le Maire : on a un prestataire de services lors de manifestations à la Pastourelle pour ne pas faire faire d'heures supplémentaires au personnel.

Monsieur COUSTON : je vous parle de cela en connaissance de causes. On peut prendre des remplaçants mais ils sont aussi souvent absents que les titulaires. Donc on ne s'en sort jamais de ces histoires-là.

Madame BONNEFOUX : d'ailleurs durant le mandat précédent, c'est ce qui s'est passé. Il y avait une équipe de titulaires et une équipe de remplaçants, et il fallait trouver des remplaçants aux remplaçants. A ce moment-là on s'était posé la question, on avait essayé et on s'était rendu compte que ça ne fonctionnait pas bien, même dans le cadre d'un marché.

Monsieur COUSTON : on ne va pas revenir sur le débat précédent, mais c'est un agent de plus à encadrer, à suivre.

Monsieur le Maire : disons que sur le terrain ce n'est pas un agent de plus, c'est un agent qui remplace. Le chef de service s'il a 10 personnes sous ces ordres, il en aura toujours 10. C'est un remplacement, pas un supplément.

Monsieur COUSTON : cela fait quand même une 11^{ème} personne à gérer.

Monsieur le Maire : non

Monsieur FISCHER : le poste est là uniquement pour laisser l'opportunité de recruter en cas d'absentéisme. Dès que la personne reprend après sa maladie, le contrat s'arrête.

POUR	21
CONTRE	1
ABSTENTIONS	2

Contre : M. PENALVA

Absentions : Mme ADAM – M. COUSTON

Monsieur le Maire : nous allons passer aux questions diverses.

Monsieur PENALVA : deux questions, la première sur la communication. Pendant les vœux vous avez fait appel à un agent qui a permis de faire un Facebook live, c'est-à-dire diffuser en direct ce qui se disait aux vœux. Pourquoi est-ce que vous ne pouvez pas utiliser cela pour les conseils municipaux, ça pourrait intéresser la population de savoir ce qui se dit en conseil municipal ?

Monsieur le Maire : la population est invitée à assister aux conseils. Là il y a 6 personnes, il n'y en a pas beaucoup. Les comptes rendus sont affichés.

Monsieur PENALVA : aux voeux ils étaient aussi invités, mais vous l'avez fait et c'était très bien d'ailleurs ?

Monsieur FISCHER : les comptes rendus sont disponibles.

Madame BONNEFOUX : cela va générer des heures supplémentaires et un coût de fonctionnement du personnel supplémentaire. Après on n'est pas contre.

Monsieur PENALVA : la transparence de la vie publique n'a pas de prix.

Monsieur le Maire : c'est transparent quand même.

Monsieur PENALVA : je ne savais pas que poser des questions ça coûtait cher.

Monsieur le Maire : c'est à étudier.

Monsieur PENALVA : deuxième question, en commission nous avons évoqué l'histoire de la salle au stade. J'aimerais que l'on y revienne parce que l'on en a discuté entre nous en commission, je pense que ce serait bien que tous les élus soient informés, puisqu'ils ont tous été destinataires de mon mail. J'ai pas vraiment compris la différence qu'il y avait entre le projet initial et celui qui nous a été présenté.

Monsieur FISCHER : comme tout le monde n'était pas là en commission. En commission, j'ai donné une information importante, c'est que le projet de salle associative est reporté. Pourquoi, parce que l'on a une mauvaise nouvelle, fin de semaine passée. On n'a pas eu la subvention régionale. Monsieur COUSTON et madame PILLOT n'étaient pas là, donc voilà au moins tout le monde est au courant. De ce fait, à court terme il n'y aura pas de salle associative. Je pense que l'on en reparlera peut-être le moment venu. Donc aujourd'hui le projet est suspendu.

Monsieur COUSTON : pour quelles raisons les partenaires ne suivent pas ?

Monsieur le Maire : c'est la Région. On devait avoir une subvention de 75 000 € qui a été votée mais qui n'a pas été retenue. Ils nous ont dit : mais vous pouvez la reporter l'année prochaine, mais le problème c'est que les conditions sont différentes. Maintenant c'est pour de la rénovation, ce n'est plus du neuf. Nous c'était du neuf, donc ça ne rentre plus en compte dans les subventions de la Région. Donc 75 000 € ce n'est pas à négliger. Donc on a dit que pour le moment on ne peut pas, on n'a pas les moyens.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas forcément définitivement annulée, mais pour le moment on comptait sur cette subvention. On avisera le moment venu.

Monsieur PENALVA : donc ça c'est la finalité, mais le point de départ c'était quand même, on nous a demandé de délibérer sur une surface pour un permis qui ne fait pas la même surface.

Monsieur le Maire : il faut arrêter. Elle n'existe plus.

Monsieur FISCHER : on en a parlé en commission.

Monsieur PENALVA : on est en conseil municipal, donc on va peut être cloturer le débat.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur PENALVA : c'est une question diverse.

Monsieur FISCHER : je vous réponds. La salle est annulée. Le conseil a été suffisamment long. On ne va pas débattre d'un projet que l'on ne fait pas. Je ne vais pas rentrer dans les détails.

Monsieur PENALVA : pour vous il n'y a pas de sujet. Vous m'avez dit c'est un projet identique. Vous avez menti à tous les élus en séance publique, et aujourd'hui vous vous défilez. Ce n'est pas sérieux.

Monsieur FISCHER : employez des grands mots, si vous le voulez.

Monsieur PENALVA : vous autorisez une demande de permis de 80 m², vous avez signé 120 m² sur le permis.

Monsieur FISCHER : c'est faux.

Monsieur le Maire : mais c'est archi faux.

Monsieur PENALVA : vous accordé un permis pour 119 m². la signature est là. Donc qui dit n'importe quoi ?

Monsieur FISCHER : une délibération pour 100 m². Ne cherchez pas à faire le buzz.

Monsieur PENALVA : où est écrit que l'on autorise le Maire à donner un permis. Vous n'allez pas me faire le coup, vous me le faites à chaque fois. La délibération est de décembre, il n'est pas dit que l'on annule le permis. Laissez moi finir.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de modification. Non je ne vous laisse pas finir. Ecoutez moi monsieur PENALVA, il y a une salle, vous ne racontez que des bêtises.

Monsieur PENALVA : combien vous avez déposé au permis ?

Monsieur le Maire : 80 m²

Monsieur PENALVA : non c'est faux. Je l'ai là.

Monsieur le Maire : mais si.

Monsieur PENALVA : alors là vous êtes des champions. 115 m², mesdames, messieurs, c'est écrit. On vous a autorisé à 80 m² et vous dites que c'est un projet à l'identique. En plus vous nous dites que c'est un centre socio culturel et c'est une extension du club house du rugby. Vous avez menti, c'est quand même costaud. On a les champions de l'amateurisme.

Monsieur le Maire : en amateurisme vous vous portez un peu là.

Monsieur PENALVA : il faudra m'expliquer comment vous faites.

Monsieur le Maire : monsieur PENALVA, écoutez moi. La salle faisait 77 m².

Monsieur FISCHER : vous avez vu le projet. La salle fait en elle-même 79 m².

Monsieur PENALVA : c'est un mensonge.

Monsieur FISCHER : bon et bien on ment.

Monsieur PENALVA : mais vous ne voulez pas l'entendre. Assumez.

Madame BONNEFOUX : cette discussion, on l'a déjà eue en commission.

Monsieur FISCHER : vous êtes là pour faire du buzz. Faites votre cinéma.

Madame PILLOT : pourquoi on ne montre pas la ligne qui fait état. Montrez la ligne

Monsieur PENALVA : vous avez menti sur l'appellation.

Monsieur FISCHER : il s'agit d'une salle polyvalente.

Monsieur le Maire : en fait la salle fait 77 m², mais il y a des extensions : on avait dit que l'on ferait des sanitaires et une buvette. Au total cela fait 119 m² de surface utile.

La séance est levée à 20 heures 45.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

SECRETAIRE DE SEANCE

JOSIANE COSTE